

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 6 février 2020**

M. ROBERT : On est dans la dernière séance de cette mandature. Je vais vous demander un peu de silence pour débiter s'il vous plaît. Nous avons, pour beaucoup d'entre nous, été présents cet après-midi pour rendre un dernier hommage à Guy DELCOURT ancien maire de Lens et Premier-Vice-Président de la Communauté d'Agglomération dans la mandature précédente et je voudrais déjà vous remercier d'avoir témoigné de votre soutien à la famille qui en était très sensible et avant de commencer cette séance, je voudrais vous inviter à observer une minute de recueillement. Je vous remercie. Alors la vie politique est faite toujours de moments douloureux, de moments plus joyeux dans les types de moments douloureux que nous avons à vivre et à combattre dans notre vie quotidienne, nous avons été amenés à accompagner certaines communes, certains élus de ces communes dans la décision qui a été prise de fermer des trésoreries, en tout cas, dans cette évolution et donc en amont de cette séance de Conseil et avant l'expression que nous avons portée au sein d'une motion, et je laisserai François LEMAIRE la présente, je vais laisser la parole à M. CARPENTIER qui va nous expliquer aussi un peu l'état de la situation sur les trésoreries de notre territoire.

M. CARPENTIER : Bonsoir à tous et tout d'abord merci de me recevoir pour que je puisse un peu évoquer cette situation. La situation des finances publiques c'est une administration qui est en perpétuelle restructuration et malheureusement on arrive à un point d'achoppement terrible. Désormais, il n'y aura plus aucune trésorerie de proximité pour pouvoir renseigner que ce soit les redevables ou les élus locaux quand on comprend la situation de la CALL, on avait quand même une trésorerie à Liévin, une à Vimy, une anciennement à Rouvroy, une à Avion et à Lens et aussi Bully, excusez-moi. Désormais plus aucune trésorerie dans ces communes, il n'y aura plus que ce qu'on appelle un centre de gestion comptable où tout agent fera n'importe quelle commune et ne connaîtra plus aucun élu local. Désormais, les budgets seront gérés uniquement par des machines et le conseil sera fait par des conseillers ou décideurs locaux qui ne seront que des marchands venant vous vendre des produits. A l'heure actuelle, les inspecteurs n'auront leur place que pour 3 ans acquis. Je vous imagine sur une mandature, vous changerez au minimum une fois de conseiller aux décideurs locaux. Comment quelqu'un peut-il connaître votre territoire si à chaque fois cela change ? Quand on voit l'impact que ça peut avoir de telles restructurations... De plus par rapport aux contribuables, aux redevables il n'y a plus aucun accueil même au niveau du centre des impôts, désormais tout accueil physique est proscrit, ce n'est que sur rendez-vous. Il faut savoir quand même que le service des impôts de Lens, a quand même le plus gros accueil du Nord/Pas-de-Calais, sans être médisant par rapport à la population du bassin minier, c'est quand même une population qui est dans le besoin et c'est normal qu'un service public soit là pour aider la population. Ce n'est pas un ordinateur comme le voudrait le Gouvernement qui pourra renseigner. La fiscalité n'est pas simple, il est normal qu'on soit là, parce que nous sommes un service public et ce sont les concitoyens au-travers de la fiscalité qu'elle soit directe ou indirecte qui rémunère les agents des services publics, il est normal qu'on doive leur rendre un service. Tout ça pour dire que cette réforme n'a que pour but que de vous couper et de couper la population du Ministère des Finances Publiques afin de séparer toutes les branches et de les donner au privé. La prochaine étape, c'est ce qu'on appelle les pensions. A partir du 1^{er} janvier 2021, ça ne fera plus partie du Ministère des Finances Publiques, ce sera un organisme public à part. Donc, petit à petit, on coupe toutes les branches et vous, vous en serez les prochaines victimes. Je pense que vous avez tous lu un des derniers articles qui est paru dans les presses destinées aux maires, on parle fortement de porter la responsabilité comptable sur les élus. Alors, pour ne rien vous cacher, hier encore j'étais en train de me battre sur un dossier, il y a eu un détournement dans la Manche, à l'heure actuelle la justice cherche à condamner les maires alors qu'ils ne sont pas du tout coupables. Avec la future réforme de la responsabilité comptable, la justice aura tous les moyens pour vous condamner et ça, ça part aussi de cette réforme-là. Donc, c'est pour cela que je vous remercie de lutter avec nous parce que ce n'est pas fini même si la Direction dit que « tout a été fait, et toute communication a été faite aux élus », je pense qu'on ne vous a pas assez communiqué sur les conséquences et sur les modalités possibles pour revenir en arrière. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette présentation, je vais laisser François LEMAIRE pour compléter et présenter la motion qui a été rédigée et que vous avez reçue sur table.

M. LEMAIRE : Merci, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais d'abord remercier notre Président qui a accepté le principe de cette motion, principe qui a été bien sûr partagé et appuyé par les collègues du groupe majoritaire et bien évidemment les élus du Groupe Communiste et Républicain. Remercier, M. CARPENTIER qui vient clairement nous exprimer les enjeux de cette réforme de la DGFIP et ses conséquences. Ces conséquences pour nos concitoyens mais ces conséquences également pour nos collectivités ou tous ces organismes publics qui ressortent du réseau de la DGFIP. Bien sûr, nous voudrions dans un premier temps exprimer notre soutien vis-à-vis des agents des services de la DGFIP et notamment les agents de notre trésorerie locale qui vous le savez, ont déjà connu, il y a quelques années une réforme importante et qui là, de nouveau, sont mis sous pression et sont menacés de devoir quitter leur poste de travail actuel et nous connaissons aussi la charge d'activités qui est la leur, depuis ces dernières années puisqu'ils sont eux aussi, soumis à des objectifs en termes d'activités. Je voudrais bien évidemment aussi, évoquer les inquiétudes qui sont les nôtres quant à cette disparition d'un service public de proximité qui est, vous l'avez dit, ô combien, apprécié par nos concitoyens, et notamment, je reprends vos propos, nos concitoyens qui sont les plus vulnérables, celles et ceux qui aujourd'hui sont en précarité et qui, bien souvent, sont frappés aussi par la fracture numérique. Je pense également, vous l'avez dit à l'instant, au conseil qui est celui des trésoriers et du réseau de la DGFIP vis-à-vis de nos collectivités, alors que cela vient d'être dit, alors que le contexte légal et réglementaire qui s'impose à nous est de plus en plus contraignant et nous met de plus en plus en difficulté. Alors, plus globalement, mes chers collègues, je crois sincèrement qu'on commence sérieusement à en avoir ras-le-bol, on se fout de nous quand ça n'est pas le réseau effectivement de la DGFIP qui est mis à mal, qui est remis en cause, c'est la desserte des T.E.R. et vous le savez, nous sommes fortement mobilisés avec les collègues concernés et là encore, on ne sait pas trop qui se moque de nous entre la Région et la Direction Régionale de la S.N.C.F.. Quand ce n'est pas la desserte TER, ce sont de nouveau des suppressions de poste qui sont annoncées dans l'enseignement en secondaire, qu'il s'agisse de nos collèges ou qu'il s'agisse de nos lycées, ça commence à tomber, soyez attentifs dans vos communes, on commence à avoir les informations. Donc, oui sincèrement on se moque de nous et ça commence à bien faire. Il y a quelques années, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nos illustres prédécesseurs avaient mis des cagoules noires pour se faire entendre et revendiquer auprès des services de l'Etat, et bien je me dis qu'il va peut-être falloir à un moment ou un autre, qu'on ressorte nos cagoules noires pour se faire entendre. A chaque fois, vous le savez bien, on nous demande de compenser, on nous fait miroiter des compensations par l'Etat, ne nous laissons pas leurrer, ne nous laissons pas avoir, si on continue comme ça, demain on va peut-être devoir acheter des trains pour compenser la suppression des dessertes TER. Donc, ça commence à bien faire et je crois que c'est tout l'intérêt effectivement de cette motion que d'apporter notre soutien aux organisations syndicales. Je vous en remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette présentation. François qui repose là le débat aussi sur les charges des collectivités sans cesse croissantes, et quand on veut renouer le dialogue avec les élus locaux, il y a peut-être d'autres méthodes que celles-là. Symboliquement, j'espère en tout cas, pour avoir une belle unanimité et pouvoir accompagner le mouvement qui est engagé, je vais mettre au vote la motion. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. La motion est donc adoptée. Merci beaucoup pour nous avoir alertés, nous avoir accompagnés, en tout cas sur cette présentation ce soir. Vous pouvez compter sur l'engagement de la collectivité, de la Communauté d'Agglomération à vos côtés et aux côtés des maires concernés parce que c'est l'ensemble de notre territoire qui est touché par cette restructuration. Pour revenir sur l'ordre du jour normal de cette assemblée, y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre dernière réunion ? Non, il est donc adopté. Vous avez également les décisions qui sont prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Y a-t-il des remarques, des questions, des demandes de vote ? C'est donc adopté. On passe à l'examen des délibérations, la première délibération, sur l'économie et l'attractivité, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, nous avons voté lors d'un précédent Conseil, une avance à l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et vous savez que le solde de cette subvention doit être versé à l'issue de la présentation et l'approbation du budget primitif de cet Office de Tourisme ce qui a été fait et donc il vous est proposé en conséquence de verser le solde de cette subvention.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on avait eu le rapport d'activité, vous voyez aussi que c'est suivi dans le quotidien par nos services. Adopté, la délibération n°2.

M. DUPORGE : Voilà, dans le cadre de l'action Cœur de Ville, vous savez que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Caisse des dépôts et Consignations, on noue un partenariat et dans le cadre de ce partenariat, il vous est proposé d'engager enfin une étude est engagée sur l'attractivité économique de notre territoire. Cette étude a démarré le 2 septembre 2019, elle devrait se terminer le 2 avril prochain et le coût total de cette étude s'élève à 51 186 € T.T.C., sachant que la subvention, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque des Territoires plus exactement, versera une subvention elle, de 25 593 €

M. ROBERT : C'est adopté. On poursuit la délibération n° 3.

M. DUPORGE : Oui, il vous est proposé de valider comme chaque année, la grille tarifaire du Port Fluvial de Harnes qui est légèrement d'ailleurs supérieure à l'année précédente, 2,66 € H.T./m²/an contre 2,59 € H.T. l'année dernière. Quant aux autres tarifs, ils restent inchangés, la redevance de quais, de stationnement de bateaux et de pénalités, elles sont inchangées. Je rappelle que ce Port Fluvial est aujourd'hui le 4^{ème} des Hauts de France après celui d'Halluin, de Saint-Saulve et de Béthune pour un trafic total d'environ 500 000 tonnes par an.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. La délibération n°4, on revient sur le projet de batteries.

M. DUPORGE : Voilà, nous sommes sur une délibération qui vise à autoriser le SIZIAF à verser des aides aux entreprises se développant ou s'implantant sur le Parc des Industries. Je rappelle que la loi NOTRE a donné aux régions la compétence dans la définition des régimes d'aides aux entreprises et le SIZIAF souhaite conventionner avec le Conseil Régional, une mise en œuvre spécifique sur le parc des industries de ces différentes aides aux entreprises, tout cela afin de mieux accompagner et de faciliter l'accès de celles-ci à ces dispositifs. Pour cela, il y a nécessité de monter une convention et de signer une convention quadripartite entre la Région des Hauts de France, le SIZIAF, la CABBALR et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : C'est adopté, la délibération n°5, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Nous sommes ici sur la Politique Communautaire en matière d'immobilier d'entreprises et de tertiaires, qui a été votée par une délibération cadre prise le 18 mars 2019. Je rappelle que notre délibération en date du 12 juin 2019, a choisi le promoteur TERENEO pour la réalisation d'environ 5 850 m² de SDP sur le lot 0. Malheureusement, le 19 septembre 2019, l'Université de l'Artois s'est retirée en particulier de ce projet TERENEO, ce qui compromettrait d'ailleurs le taux de précommercialisation puisque nous étions descendus en-dessous d'un taux de précommercialisation de 40 %. Le 17 décembre 2019, une délibération cadre a été prise pour la possibilité de prendre à bail dans des conditions et des délais définis dans ladite délibération pour soutenir le démarrage des programmes immobiliers stratégiques, c'est dans ce cadre-là que nous vous proposons effectivement d'intervenir avec le promoteur TERENEO sur le lot 0, pour une surface totale de 1 755,6 m² sur une durée maximale prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 6 ans, bien évidemment, ces 6 ans seraient réduits dès lors que l'on trouverait des entreprises qui s'installeraient et qui se substitueraient de fait à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est-à-dire qui se substitueraient bien évidemment à la prise en charge du loyer.

M. ROBERT : Les contacts sont déjà avancés aussi dans ces domaines-là. Y a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté. La délibération n°6.

M. DUPORGE : C'est une avance remboursable qui vous est proposée à une société régionale, la société MIROUX que beaucoup d'entre vous connaissez, qui a été placée en procédure collective le 6 décembre 2019. Donc, un plan a été mis en place, de retournement dit-on, a été mis en place, par les deux associés de cette entreprise Charles et Laurent MIROUX, lesquels ont investis 100 000 € dans l'entreprise et ils ont également fait venir de nouveaux associés dans cette entreprise à hauteur de 450 000 €. Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a approuvé le partenariat avec la Région des Hauts-de-France pour permettre d'intervenir et de soutenir les entreprises qui se situent en difficulté et c'est dans ce cadre-là que nous vous proposons une avance remboursable de 200 000 € pour accompagner le plan de redéploiement de redressement de la société MIROUX, sachant que bien évidemment la Région des Hauts-de-France, elle contribue à hauteur de 400 000 € d'avance remboursable. L'entreprise sur la base de ces informations est sortie d'ailleurs du plan de redressement judiciaire depuis le 22 janvier dernier.

M. ROBERT : Là aussi, une entreprise locale qu'il faut accompagner dans ce rebond après une période difficile et d'ailleurs Didier l'avait évoqué en Commission dans ces termes-là. Pas de remarque ? C'est adopté, on l'avait déjà fait sur d'autres territoires et on a vu que ça avait pu porter ces fruits. Je vous propose d'examiner la délibération n°33 qui porte toujours sur le même sujet du développement économique qui vous a été remise sur table.

M. DUPORGE : Voilà, il s'agit là également dans le développement de l'offre tertiaire sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de procéder à l'acquisition d'un bâtiment tertiaire dans le village d'entreprises à Sallaumines et il vous est proposé d'acquérir ce bien moyennant le prix de 687 600 €, 10 % en-dessous de l'estimation domaniale.

M. ROBERT : On renforce notre offre également là, en tertiaire sur notre territoire. Pas de remarque ? C'est adopté. Le Maire de Sallaumines avait été contacté bien évidemment avant la remise de cette délibération pour avoir son accord. On poursuit avec la délibération n°7, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Ce projet de partenariat de convention est l'aboutissement d'un projet que nous travaillons pratiquement depuis le début du mandat avec l'équipe Habitat, avec PROCIVIS Nord, comme cela vous est indiqué, qui est une société anonyme d'intérêt collectif mais qui n'avait malheureusement pas pu aboutir depuis le début de ce mandat puisque les conditions du partenariat n'étaient pas les mêmes à l'époque. Ce partenariat est important puisqu'il va nous permettre de mettre en place une caisse d'avance qui va bénéficier à nos concitoyens, aux propriétaires occupants qui engagent des travaux de rénovation de leur logement, rénovation thermique ou d'adaptation de leur logement dans le cadre du programme d'intérêt général que nous allons relancer, vraisemblablement à compter du mois de mars prochain. Donc, ce qui va permettre de mettre en place un préfinancement pour les bénéficiaires de ces travaux, qui vous le savez, ont parfois des difficultés financières, et notamment à verser les acomptes qui sont demandés par les entreprises et qui doivent aussi attendre les versements des différentes subventions. Donc concrètement, c'est un prêt de 200 000 € qui sera accordé à l'opérateur du PIG, en l'occurrence Citémétrie qui a été désigné par notre Communauté d'Agglomération, prêt d'une durée de 8 années, qui est gratuit, la contrepartie étant que nous garantissons ce prêt, garantie d'emprunt à hauteur de 160 000 €. Vous l'aurez compris, il y a deux avantages majeurs à ce dispositif, bien sûr, d'abord c'est la rénovation thermique et l'adaptation du logement pour les propriétaires mais c'est bien évidemment l'allègement de la trésorerie qui est portée par les ménages concernés et qui, je le disais, sont bien souvent confrontés à ces difficultés d'avance financière et deuxièmement, ça va également sécuriser les entrepreneurs que nous avons rencontrés à plusieurs reprises dans le cadre du P.I.G. et qui nous avaient alertés sur ces difficultés aussi qu'eux rencontraient parce qu'ils ne percevaient pas toujours les acomptes de la part de leurs clients et ils faisaient aussi en quelque sorte le portage de trésorerie. J'ajoute également à ce dispositif le fait que PROCIVIS Nord proposera des prêts travaux missions sociales pour couvrir le reste à charge qui peut rester dans le cadre de certains montages financiers pour les ménages modestes ou très modestes, en tous les cas, je pense que c'est quand même une bonne nouvelle et un dispositif supplémentaire dans le cadre de notre politique communautaire de rénovation thermique et d'adaptation du parc privé ancien et tout cela s'ajoute aux bonnes nouvelles que le Président a annoncées aux maires de notre Communauté d'Agglomération dans le cadre du partenariat que nous avons avec Action Logement qui va venir aussi, bonifier les aides institutionnelles et les aides communautaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup François pour cette présentation très complète et qui montre là-aussi que ce qu'on a semé au début de mandat arrive à trouver ses fruits même en toute fin de dernière ligne droite. Pas de remarque ? Non, c'est adopté. François poursuit avec la délibération n°8.

M. LEMAIRE : Merci Président, cette fois il s'agit de la programmation E.R.B.M. pour la période 2021-2028. Je vous rappelle que nous avons délibéré sur les 10 premières opérations sur la période 2018-2020, 6 d'entre-elles commencent à avancer notamment en termes de phase d'études urbaines et sociales. Il s'agit cette fois de délibérer sur la programmation des prochaines opérations en vous rappelant que nous avons pris la décision d'engager une étude conjointe avec Maisons & Cités pour nous aider à définir une priorisation des cités éligibles au titre de l'E.R.B.M.. Cette étude a pris en compte l'état du patrimoine dans les cités concernées, les fragilités sociales et on sait qu'elles sont particulièrement nombreuses, accentuées dans certaines de nos cités minières mais également l'attractivité du quartier au regard notamment de l'offre de service publique et de la volonté, de la

volonté des communes également d'accompagner ces opérations de renouvellement urbain dans nos différents quartiers d'habitat minier et la volonté également des communes de contribuer à la rénovation du patrimoine public, qu'il s'agisse des espaces verts, des voiries quand c'est encore nécessaire ou des équipements publics qui se trouvent dans les quartiers concernés. Il vous est donc proposé cette liste de 19 cités minières en deux phases, 2021-2023 et 2024-2026. Ce qui représente 3 500 logements qui vont venir s'ajouter aux rénovations qui sont portées par Maisons & Cités et S.I.A. d'ailleurs également dans le cadre de leurs crédits de droit commun, ce qu'on appelle le Plan Stratégique de Patrimoine et ce qui fait donc un total sur cette période de 8 900 logements, ce qui est quand même assez conséquent à l'échelle de notre agglomération. Il ne vous aura pas échappé que nous imposons un objectif ambitieux aux bailleurs, aux opérateurs concernés puisque nous souhaitons qu'à l'horizon de la fin du prochain mandat municipal, donc 2026, la totalité des opérations soit engagée, je n'ai pas dit les travaux mais que les opérations soient bouclées et prêtes à engager en phase travaux. Voilà Président, le contenu de cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Christian.

M. CHAMPIRE : Juste pour rappeler que quand vous écrivez la Cité 11 de Grenay et de Loos-en-Gohelle, il y a le problème du bail emphytéotique avec Pas-de-Calais Habitat, et que Maisons & Cités fait la sourde oreille, j'ai encore rencontré M. KLIM CZAK cet après-midi qui fait comme s'il n'était pas au courant de la situation et donc avec Jean-François on insiste vraiment pour qu'à chaque fois vous leur répétiez, qu'on ne peut pas laisser ces maisons que Maisons & Cités ne voulaient même pas reprendre, c'est pour ça que Pas-de-Calais Habitat les a prises en bail emphytéotique, on ne peut pas les laisser à l'écart sur la tache verte qu'on voit là, elles sont bien intégrées, et les habitants ne comprendraient pas qu'on leur dise, c'est Pas-de-Calais Habitat, comme ils ne sont pas dans le coup, on laisse tomber des maisons.

M. ROBERT : Ça fait partie des discussions qu'on avait déjà évoquées, et donc on répète en même temps, comme on est le relais des communes sur cette opération, donc on répète cette même demande à la place ou en complément des communes de Grenay et Loos-en-Gohelle. Y a-t-il d'autres remarques sur le programme ? Donc, vous voyez chaque maire, chaque collectivité a pu participer pour son élaboration, donc je pense que derrière ça doit correspondre à ce que chacun a pu remonter. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup. François, la délibération n°9.

M. LEMAIRE : Merci Président, il s'agit cette fois d'une convention avec les lycées Hennebique et Béhal, que vous connaissez bien, ce sont des établissements spécialisés dans les métiers du bâtiment, pour qu'ils puissent nous accompagner dans les travaux d'aménagements intérieurs de notre prochaine maison de l'habitat durable, c'est un projet qu'on a déjà eu l'occasion de vous présenter. Donc l'objectif de ce partenariat, c'est bien sûr de permettre aux lycéens d'intervenir dans le cadre de ces travaux d'aménagement intérieur, c'est en quelque sorte un chantier école, ce n'est pas tout à fait ça, mais surtout des travaux pratiques pour les élèves qui vont pouvoir, ça va leur servir de démonstrateur pour l'application de certaines techniques nouvelles ou d'ailleurs anciennes. La CALL fournira le matériel et les matériaux, les crédits spécifiques ont été inscrits. Les élèves réaliseront les travaux dans un timing qui est relativement serré puisqu'on leur demande d'avoir terminé avant la fin de l'année scolaire qui est en cours. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer ces conventions avec les deux établissements.

M. ROBERT : Là aussi, ça valorise les talents de nos territoires. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. François la 10 s'il te plaît.

M. LEMAIRE : Merci, Président. Sujet qui fait débat entre nous et avec les bailleurs sociaux, avec les fameuses conventions d'utilité sociale, alors il ne s'agit pas d'une délibération sur le fond mais une délibération de forme puisqu'en l'occurrence, il vous est proposé d'amender la délibération de septembre 2017 qui autorisait le Président à signer les C.U.S. de Maisons & Cités, Pas-de-Calais Habitat et SIA Habitat, il vous est là, demandé d'autoriser le Président à signer les C.U.S. des autres organismes sociaux qui opèrent sur notre territoire, vous le savez, il y a de nouveaux organismes sociaux, de nouveaux bailleurs sociaux qui viennent et tant mieux, investir sur notre territoire. Sur le fond, on vient de l'évoquer en Bureau à l'instant, le débat et le dialogue se poursuivent avec les bailleurs sociaux parce qu'on n'est pas tout à fait d'accord sur la stratégie qui est la leur, notamment au regard des plans de vente, qui vous ont été communiqués par le Président, en ce qui concerne Maisons & Cités, il y a une nécessité de revoir la copie.

M. ROBERT : C'est bon, merci beaucoup pour cette présentation. Pas de demande de vote, la délibération n°10 est donc adoptée. On poursuit avec la délibération n°11, c'est Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Président, cette délibération concerne la Zac Centralité et notamment le quartier des gares et le secteur Lallain. La société ML Consulting s'est donc rapprochée de la Communauté d'Agglomération pour lui faire part de son intérêt quant à la réalisation sur une partie du lot Lallain d'un programme immobilier comprenant un rez-de-chaussée actif pour un montant environ de 1 972 m² de surface de plancher. Le montant de cette cession du foncier correspondant de 1 031 m² serait à peu près de 236 640 € H.T., soit 120 € H.T./m² de surface de plancher. Cette délibération vise à vous autoriser, Monsieur le Président, à la signature d'une promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de cession d'un terrain de 1 031 m² au profit de la société ML Consulting au prix de 236 640 € H.T..

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? On continue, Dominique la délibération n°12.

M. ROBILLART : Concernant la ZAC Centralité toujours, là c'est un appel à promoteurs pour la construction du lot Fréchet-Delelis donc là c'est un projet qui est en fait au croisement des rues André Delelis et Fréchet face au Stade Bollaert Delelis et au futur centre nautique, un projet qui devra consolider la vocation de développement de la centralité d'agglomération et d'extension du centre-ville aux abords du Stade Bollaert en complémentarité avec l'attractivité commerciale du centre-ville, de la future piscine et du stade. Alors sur la base du rapport d'analyses, le groupement Nodi/Fiducim a été retenu pour la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 20 195 m² de surface de plancher, comprenant notamment du loisir, des commerces et des logements. Le prix de cession du foncier est de 800 000 € H.T. à la charge de l'acquéreur donc cette délibération vise à autoriser la cession d'un terrain 12 600 m² sous réserve d'arpentage au profit du groupement Nodi/Fiducim dans le cadre de ce programme immobilier dédié aux logements commerces et loisirs, moyennant le prix de 800 000 € H.T..

M. ROBERT : Ça concrétise le projet sur l'appel à projets qui avait été réalisé, il y a quelques mois.

M. ROBILLART : Un beau projet.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Dominique poursuit avec la délibération n°13.

M. ROBILLART : Toujours la ZAC Centralité, donc là c'est un appel à promoteurs concepteurs pour la construction du lot 0, c'est une délibération modificative puisque nous avons voté cette délibération, on avait retenu le groupement Térénéo/ XDGA pour la construction d'un immeuble de bureaux en ossature bois R+6 avec commerces et services en rez-de-chaussée sur le lot 0 face à la gare de Lens et donc seule la cession de la parcelle référencée avait été actée, or il s'avère que le projet développé par le promoteur nécessite la cession d'une partie de la parcelle référencée donc n°323 également propriété de la Communauté d'Agglomération. Donc la surface de plancher demeure inchangée, mais l'emprise foncière totale à céder serait de l'ordre de 1 700 m² environ avant arpentage. Cette délibération vise à modifier la délibération en affinant la désignation de la surface foncière à céder et vous autoriser, Monsieur le Président, à signer avec le promoteur Térénéo cette promesse de vente d'une emprise foncière de 1 700 m².

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté et Dominique la 14.

M. ROBILLART : Alors la 14, on est toujours dans la ZAC Centralité concernant le secteur Ilot Parmentier qui concerne une délégation de maîtrise d'ouvrage des espaces publics de la cité Parmentier avec Maisons & Cités. Rappeler qu'on a engagé des études de maîtrise d'œuvre au niveau des abords du Louvre-Lens, de l'Hôtel du Louvre et de l'Euro Vélo et de l'opération des logements de la cité Parmentier et en parallèle, Maisons & Cités projette de réaliser la rénovation et la construction de logements de la cité Parmentier permettant de développer à terme 170 logements, derrière l'hôtel du Louvre. Donc, ces deux projets, dont les limites d'espace sont contiguës doivent pouvoir communiquer afin notamment d'en faciliter la gestion, ainsi une seule maîtrise d'ouvrage semble opportune afin de mutualiser les compétences. Cette opération est estimée à 2 050 000 € H.T. dont 15 % à charge de Maisons & Cités et plafonnée à 307 500 € H.T. Le Conseil approuve ce principe de délégation par Maisons & Cités de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux et

vous autorise, Monsieur le Président, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant ce secteur.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté et on finit sur ce secteur-là avec la délibération n°15.

M. ROBILLART : Donc la 15 toujours dans la ZAC Centralité, c'est l'aménagement du lot 0 et ça concerne le déclassement un peu d'un terrain de 1 700 m² correspondant au lot 0 de la ZAC Centralité et il y a lieu de prendre une délibération afin de préalablement à la cession foncière, de procéder au déclassement de cet espace public actuellement en nature de terrain enherbé. C'est une délibération qui concerne le déclassement par anticipation du domaine public communal de cette parcelle de 1 704 m² et de vous autoriser à signer, Monsieur le Président, toutes les formalités concernant ce déclassement.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. On va changer de sujet et de secteur avec la délibération n°16 et je vous invite juste à vous retourner pour celles et ceux qui ne l'auraient pas vu, les photos qui sont affichées dans le fond de la salle sont issues du Parc des Cytises et de l'activité qui s'y déroule là-bas et donc en lien avec la délibération n°16 que va nous rapporter Jean-Pierre Blancart.

M. BLANCART : Oui, Vice-Président au « Zoo », c'est le cas de le dire. Il s'agit de vous autoriser Président à signer un partenariat entre le Lycée Saint Joseph à Bucquoy et le parc des cytises de façon à ce qu'on puisse accueillir des élèves de cette institution pour une initiation au métier de soigneur animalier.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°17, toujours Jean-Pierre.

M. BLANCART : Oui, là je reviens dans mon domaine. Oui, il s'agit de la poursuite de l'action de désengagement quelque part de la chaîne Gazonor qui va de Beuvry-Rivage à Hersin et Fresnicourt. Nous avons cédé la partie nord de façon à alimenter Noeux et également Sains. Il s'agit maintenant de la partie sud qui concerne le SABALFA, je vous laisse lire la définition exacte du SABALFA, Syndicat d'Adduction d'eau potable du Bassin de la Lawe et du Fossé d'Avesnes. Ce SABALFA en octobre 2014, nous avons signé un accord pour lui remettre des ouvrages et un accord sur l'eau, sur la fourniture d'eau. Cet accord, on nous a dit en 2018, 4 ans plus tard que les travaux étaient enfin finis mais malheureusement ou heureusement, au 1^{er} janvier 2020, c'est la CABBALR qui devient désormais compétente pour l'alimentation des communes de Hersin-Coupigny et de Fresnicourt. Il s'agit donc de faire la même chose qu'en 2014, c'est-à-dire de céder le terrain pour 1 500 € et les ouvrages en l'état pour l'euro symbolique.

M. ROBERT : Et c'est adopté. Tout le monde a compris ce que c'était.

M. BLANCART : Merci, dans la suite logique de cette chose, nous allons donc fournir de l'eau désormais à Nœux, à Hersin, enfin à trois communes qui sont alimentées par la CABBALR, il s'agit donc dans cet avenant de faire un avenant à la vente d'eau, de façon à ce que désormais nous présentions la facture non plus à SABALFA mais à CABBALR.

M. ROBERT : Je pense que tout le monde sera d'accord et voilà. Jean-Pierre tu peux continuer.

M. BLANCART : Oui, alors on change complètement de secteur et on arrive sur Wingles et là aussi c'est normal en fin de mandat on arrive à l'aboutissement tout au moins partiel de l'exercice de protection de la ressource en eau des captages de Wingles. Pour ce faire, nous avons souhaité développer autour des captages de l'agriculture biologique et la délibération consiste à ce que Monsieur le Président puisse signer une convention de mise en place de deux agriculteurs qui s'engagent ou qui poursuivent la transition vers l'agriculture biologique. Il s'agit de deux voisins « de Wingles » : M. BLANCHANT de Vendin-le-Vieil et M. DEDOURGE de Auchy-les-Mines.

M. ROBERT : Ça aussi c'est une concrétisation qu'on avait amorcée comme réflexion. Pas de remarque ? C'est adopté et on peut passer dans un autre sujet de cohésion territoriale à la délibération n°20 et c'est Alain BAVAY qui la rapporte.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, la Cité du 12/14 a été retenue par l'ANRU comme un quartier d'intérêt national et il est évident que dans le cadre de l'intervention urbaine mais aussi en équipements publics, en cadre de vie, en développement économique, nous allons avoir besoin d'une action concertée entre la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération. Donc, chacune agissant dans le cadre de ses compétences, le réseau d'assainissement d'eau potable et le dispositif liés à la gestion des déchets ménagers pour la CALL, et la voirie et l'éclairage public, les aménagements pour la ville de Lens. Il va de soi que ces interventions doivent être coordonnées. Il est donc proposé de mettre en place un groupement de commandes, qui permettra à la ville de Lens et à la Communauté d'Agglomération de lancer une A.M.O. portant sur les études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement des espaces publics et de sa requalification. La ville de Lens sera la coordinatrice du groupement de commandes et le prix global de l'étude pré-opérationnelle est estimé à 150 000 € avec la clé de répartition suivante : 37 % pour la CALL et 63 % pour la ville de Lens.

M. ROBERT : Merci, pas de remarque ? C'est adopté. Vous n'entendrez pas la voix de Jacques LARIVIERE rapporter la délibération 21 ce soir, parce que c'était la délibération que nous avions envisagée de soumettre à votre approbation pour les championnats du monde de cyclo-cross 2024 mais dans l'intervalle, la République Tchèque a dû mettre un peu plus d'argent sur la table et a obtenu l'organisation de ce championnat du monde et donc on va passer à l'examen de la délibération n°22 et là, vous allez entendre Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Président, donc il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € pour Escazal Films production pour l'aider à la préparation des studios des films de l'édition 3 de la série les petits meurtres d'Agatha Christie où ses studios sont tout simplement dans l'ancienne gériatrie de l'hôpital de Lens où tout est à refaire, vous le savez, je parle aussi bien en électricité qu'en chauffage et ça sur une superficie de 7 700 m² et un loyer de 33 640 €/an. Beaucoup de travail à faire, bien entendu avant que ces studios ne soient opérationnels, des créations de pièces spécifiques par exemple, donc des murs à abattre et aussi un entrepôt sur Vendin pour le stockage, Pont-à-Vendin pardon, pour la création de décors mais aussi le stockage de ceux-ci. Alors vous connaissez tous la série les petits meurtres d'Agatha Christie, c'est une série qui a plus de 10 ans maintenant me semble-t-il et de nombreux épisodes, je crois 38 à succès bien entendu incontestable, qui a été récompensée au festival de la fiction de La Rochelle, série française préférée des français, donc très regardée. La saison 3, c'est 16 épisodes sur 4 ans sur notre territoire. C'est une moyenne de 750 000 € par épisode, c'est la part création de décors et autres. C'est là aussi la restauration, c'est l'hôtellerie, ce sont des figurants mais ce n'est pas seulement l'intérêt économique qu'il faut voir, je pense là-dessus, c'est aussi la découverte nationale de notre patrimoine en termes de tourisme en tout cas, du travail pour les entreprises, de la découverte pour nos scolaires, l'envers du décor, mais c'est aussi des avant-premières par exemple dans nos cinémas, excusez-moi encore une fois, je vais reparler du cinéma d'Harnes mais aussi celui d'Avion et puis j'en passe et des meilleurs. Voilà, alors pour cela, il faut vous autoriser à verser cette subvention exceptionnelle et puis à autoriser, le Président à signer toutes les pièces qui vont avec ce dossier.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques, des questions ? Christian.

M. CHAMPIRE : Pictanovo est l'un des systèmes de financement les plus importants en région pour le cinéma et la télévision, c'est celui de la Région des Hauts de France et c'est pour cela que Petits Meurtres d'Agatha Christie est déjà décidé et aura lieu dans notre agglomération, donc nos 50 000 € viennent juste abonder des recettes qui sont déjà suffisantes et le tour de table est déjà réalisé et l'argument pour l'hôpital de Lens, c'est parce qu'en effet, il est dans son jus des années 1970, donc par rapport à l'image de notre région, je ne suis pas sûr que ce soit l'élément le plus valorisant que l'on puisse avoir en disant : « en effet, on est toujours dans la France des années 1970 à Lens » et que donc c'est là qu'il faut être présents pour tourner les petits meurtres d'Agatha Christie. Donc, honnêtement ces 50 000 €, on en a parlé tout à l'heure seraient plus utiles à d'autres choses.

M. ROBERT : Alors en même temps, les années 1970, sur une partie du bâtiment, il y a beaucoup de décors aussi, mais ce n'est pas des décors naturels, ça reste un hôpital avant d'être un lieu de tournage et dans le même temps, ce qui a été expliqué par la société, de production, c'est que dans les points de vue touristiques, ce site était le plus visité de Tourcoing lors des journées du patrimoine par exemple et les retombées aussi en termes d'activités économiques directes tant pour l'hébergement des artistes, des acteurs principaux que pour les figurants qui sont là issus du cru. Non, c'est un complément, ils auraient très bien pu aller aussi ailleurs et là c'est l'occasion de mettre en

avant aussi par rapport à l'investissement qui doivent faire sur l'utilisation de ce site qui représente plusieurs centaines de milliers d'euros au départ. Thierry, tu as peut-être des informations là-dessus.

M. DAUBRESSE : Je tiens à préciser quand même que l'hôpital de Lens ne met pas à disposition gratuite le site, il y a une location qui sera facturée de l'ordre de 35 000 €, je n'ai pas les chiffres exactes.

M. DUQUESNOY : Je vais te le donner, c'est 33 640 €/an.

M. DAUBRESSE : Bon, ça ne va pas combler le déficit mais bon voilà.

M. DUQUESNOY : Mais je considère que c'est quand même une opportunité et je pense que ceux qui suivent effectivement ces années 1970 avec les petits meurtres d'Agatha Christie savent très bien qu'il y a un gros boulot qui est tout autour et que ce n'est pas la représentation, nous ne sommes plus dans les années 1970 et ils le savent.

M. ROBERT : Allez, on met au vote cette délibération. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Merci beaucoup. On passe à la délibération n°23 et c'est Catherine BECART.

MME BECART : Chers Collègues, le Conseil Communautaire par délibération du 17 décembre 2019 et conformément aux dispositions de l'article 5216-5 du C.G.C.T., a décidé de modifier les statuts de la CALL en insérant un nouvel alinéa relatif à la prise de compétences optionnelles, action sociale d'intérêt communautaire. La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique entrée en vigueur le 29 décembre dernier, soit postérieurement à la délibération du Conseil Communautaire est venue modifier les dispositions du C.G.C.T intéressant cette compétence optionnelle. Cette loi modifie l'article L 5216-5 du C.G.C.T. sur deux points : d'une part les Communautés d'Agglomération ne sont plus tenues d'exercer au moins trois compétences dites optionnelles. D'autre part, la catégorie des compétences dites optionnelles disparaît seules demeurent les compétences obligatoires et les compétences facultatives. En toute hypothèse, le projet de délibération du Conseil qui devait initialement être présenté ce jour afin de circonscrire au mieux les conditions de l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ne permet plus de répondre aux nouvelles exigences posées par la loi du 17 décembre 2019, dès lors que la nouvelle compétence prise ne peut être que facultative. Dans ces conditions, un nouveau projet de délibération actant l'annulation de la délibération du 27 décembre 2019 vous est présentée. Donc, les délibérations relatives à la prise de compétence optionnelle, action sociale d'intérêt communautaire d'ores et déjà adoptées par les communes membres deviennent donc sans objet. Les communes n'ayant pas encore délibéré, sont quant à elles, invitées à ne plus délibérer sur ce sujet. En conséquence, la CALL n'est plus tenue d'exercer les trois compétences optionnelles minimum, ni de délibérer sur la prise de compétence action sociale d'intérêt communautaire, ni de modifier ses statuts. Un projet de délibération proposant la prise d'une compétence facultative en matière d'action sociale d'intérêt communautaire pourra, le cas échéant, être présenté lors du prochain mandat, assorti des mêmes garanties que celles qui avaient été actées par les élus. Donc, la délibération qui vous est présentée ce soir a pour finalité d'annuler la délibération de décembre 2019 et de surseoir à la prise de compétence action sociale d'intérêt communautaire. Je vous remercie.

M. ROBERT : Voilà, une belle incohérence de l'Etat qui nous pousse à délibérer dans des délais très courts et qui derrière après annule la procédure. En même temps, on peut essayer de trouver du positif, on avait réussi à trouver un terrain d'entente et le groupe de travail qui s'était réuni entre deux, avait trouvé une solution pour présenter normalement une délibération qui permettait d'arriver à une solution qui convienne à toutes les sensibilités politiques de cette assemblée et je voudrais remercier à la fois Catherine et l'ensemble des services qui s'étaient mobilisés pour répondre à cet objectif dans des délais de 6 mois et malheureusement avec cette issue qu'on connaît maintenant. Y a-t-il des demandes de vote sur cette délibération ? Non, elle est adoptée. La délibération n°24, Maryse.

MME LOUP : Oui, donc il est proposé de recruter un instructeur droit des sols sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs afin de renforcer les équipes en place. Donc, ces missions principales seront les suivantes : instruction des autorisations droit des sols, conseil aux collectivités, suivi des autorisations droit des sols.

M. ROBERT : Merci c'est adopté. On continue avec la 25.

MME LOUP : Alors pour la 25, il s'agit d'une délibération modificative. La délibération actant le recrutement d'un chargé numérique sur le grade d'ingénieur territorial qui a été acté lors du Conseil de novembre dernier. Afin de viser un public plus large, il est proposé d'ouvrir le poste sur le grade d'attaché principal territorial.

M. ROBERT : On adapte aussi. Merci, c'est adopté. La 26, toujours Maryse.

MME LOUP : Donc une modification concernant le RIFSEEP. Il Ya lieu d'adapter la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 relative à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Donc il s'agit d'appliquer le RIFSEEP au cadre d'emploi des Attachés de conservation du patrimoine, des bibliothécaires, des ingénieurs en Chefs et des Administrateurs.

M. ROBERT : C'est adopté aussi, merci beaucoup. On change de thématique, c'est André KUCHCINSKI pour la délibération 27.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président, il s'agit du schéma de mutualisation, nous avons déjà 12 communes qui adhèrent au portail documentaire, le Papyrus et bien c'est avec plaisir que nous accueillons la commune de Liévin et l'objet de cette délibération consiste à vous autoriser à signer cette convention de mutualisation, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup et là c'est un beau travail qui a été réalisé et on voit l'évolution positive dans les délais quand même assez courts. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup et on va clore avec Jean-Marie ALEXANDRE, comme souvent dans ces séances de Conseil sur les délibérations financières avec la délibération 28 et les suivantes.

M. ALEXANDRE : Alors la délibération 28 nous demande de vous autoriser à octroyer à l'Association des Communes Minières de France une subvention de 10 000 €, chacun connaît cette association, son Président, Jean-Pierre KUCHEIDA, son implication pour la défense des communes minières par conséquent, je ne pense pas que celle-ci puisse poser problème dans notre assemblée.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : L'association a besoin du soutien de tous par rapport au code de souterrains miniers et donc ça serait bien que la Communauté d'Agglomération pense à soutenir concrètement les démarches faites par le Président ACOM France pour obtenir du gouvernement et du parlement un code minier qui soit à la hauteur du XXIème siècle et des enjeux de territoire.

M. ROBERT : M. Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Une remarque de bon sens à laquelle on ne peut que souscrire.

M. ROBERT : Et on y sera. Pas de demande de vote sur la 28 ? Non, c'est adopté. La 29, Jean-Marie toujours.

M. ALEXANDRE : La 29 ainsi que celles qui suivent ce sont des garanties d'emprunt, donc ce sont des délibérations classiques où il nous est demandé d'apporter notre garantie à des sociétés immobilières, là pour la 29, il s'agit d'opérations à Servins, c'est la Société Immobilière du Grand Hainaut, à la délibération 30, il s'agit de S.I.A. Habitat et de la Cité des Provinces et St Albert à Lens et Liévin donc ce sont des délibérations classiques qui n'offrent pas de matière à questionnement.

M. ROBERT : Et bien si a priori, Christian.

M. CHAMPIRE : Il manque juste le « et » entre Lens et Liévin donc j'en avais conclu qu'il y avait la fusion des deux communes.

M. ROBERT : Les deux cités sont déjà fusionnées.

M. ALEXANDRE : Ça ne remet pas en cause la garantie d'emprunt.

M. ROBERT : Tout à fait et donc c'est adopté pour la 29 et la 30. La 31, Jean-Marie. Je l'avais à Jean-Marie, excusez-moi. Allez d'abord Thierry et puis on finira avec la 32, Jean-Marie.

M. DAUBRESSE : C'est une délibération technique qui annule une délibération technique puisque nous avons pris le 17 décembre une délibération de précaution sur le budget action économique qui correspondait à un mouvement d'ordre et une inscription complémentaire d'emprunt. Cette inscription étant devenue inutile, le Conseil est sollicité pour abroger la délibération du 17 décembre.

M. ROBERT : Et tout le monde va être d'accord. Tout le monde a compris, merci beaucoup et donc on termine avec la 32 et Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, alors il s'agit d'une délibération qui complète notre implication dans le souhait qui est le nôtre de permettre l'implantation d'une unité de production de batteries destinées aux véhicules électriques sur le site du Parc des Industries Artois-Flandres. Nous sommes concernés ainsi que CABBALR et la délibération vise à faire en sorte que si cette opération se réalise et bien les retombées économiques qu'elle produira, soient réparties proportionnellement entre CABBALR et la CALL, à savoir que pour la CALL c'est 43 % et pour la CABBALR c'est 57 % au prorata donc des aides économiques apportées par les deux Communautés d'Agglomération et ensuite à hauteur de 35 % de manière à inversement proportionnelle à l'écart au revenu par habitant de chaque communauté donc il s'agit d'une délibération de principe qui vise à fixer les règles de répartition au cas où, comme nous le souhaitons cette opération verrait le jour.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? Non. C'est adopté, sur cette très bonne note quelque part parce que c'est une bonne nouvelle avec ces perspectives d'emplois, ces perspectives de retombées financières pour notre collectivité, on peut clore le dernier Conseil de cette mandature et je voudrais vous remercier, comme je voudrais également remercier l'ensemble des équipes techniques de la Communauté d'Agglomération pour le travail formidable que tout le monde a réalisé pour nous permettre à la fois de structurer, notre engagement au sein du projet de territoire et surtout vous l'avez vu aujourd'hui de concrétiser ces engagements dans le quotidien pour nos populations. Donc, merci à tous et à toutes d'y avoir contribué et d'y avoir participé très activement. Christian.

M. CHAMPIRE : Au nom du Groupe Communiste, on tenait quand même à vous exprimer qu'on aurait réellement aimé pouvoir faire partie d'un exécutif rassembleur et où on puisse apporter nos idées, notre mauvais caractère, nos remarques inutiles mais aussi parfois nos suggestions et que c'est vraiment un crève-cœur qu'on n'ait jamais réussi à travailler réellement ensemble et que la situation n'ait pas pu s'améliorer et je pense que les électeurs nous donneront d'ici quelques semaines, la possibilité de recommencer un contrat de la Communauté d'Agglomération qui soit un contrat rassembleur pour l'ensemble de la population.

M. ROBERT : De poser de nouvelles bases solides, tout à fait et on le partage, merci beaucoup en tout cas, bonne campagne pour celles et ceux qui sont en campagne et bonne soirée.

**LISTE DES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL
EN SEANCE DU JEUDI 06 FEVRIER 2020**

| N° | DESIGNATION |
|----|---|
| 1 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Approbation du budget primitif 2020 de l’Etablissement Public à caractère - Industriel et Commercial « Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin » (Mme Katia BRETON, Président de la structure ne prend pas part au vote) Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 2 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Etude de marketing territorial - Convention de cofinancement d'étude avec la Banque des Territoires Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 3 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Port Fluvial de Harnes : Tarifs 2020 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 4 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Dispositifs d'aides aux entreprises du parc des Industries Artois-Flandres - Convention de partenariat avec le SIZIAF, la Région Hauts de France et la CABBALR Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 5 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Politique communautaire en matière d'immobilier d'entreprises et tertiaires / Prise à bail par la CALL au profit du promoteur Térénéo / Lot 0 - ZAC Centralité Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 6 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Société Miroux à Lens - Avance remboursable Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 7 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Conventionnement CALL - PROCIVIS NORD Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 8 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Délibération cadre relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 9 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Conventionnement CALL - Lycées Hennebique et Béhal au titre de l'aménagement intérieur de la Maison de l'habitat Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 10 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention d'Utilité Sociale 2019 – 2024 - Signature des documents contractuels par la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 11 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ZAC Centralité / Lens - Secteur Lallain - Attribution et engagement des formalités Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 12 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ZAC Centralité / Lens - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction du lot Fréchet-Delelis - Attribution et engagement des formalités Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 13 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ZAC Centralité / Lens - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction du lot 0 - Attribution et engagement des formalités - Délibération modificative Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 14 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ZAC Centralité / Lens - secteur Cité Parmentier - Délégation de maîtrise d'ouvrage des espaces publics de la cité Parmentier avec Maisons & Cités Décision prise à l'unanimité des votants. |

| N° | DESIGNATION |
|----|---|
| 15 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ZAC Centralité - Aménagement du lot 0 - Déclassement anticipé des espaces publics communautaires Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 16 | SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE : Cytises : Partenariat avec le Lycée Saint Joseph à Bucquoy Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 17 | SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE : Barlin et Hersin-Coupigny : Cession de terrains et d'ouvrages de production d'eau - Délibération modificative Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 18 | SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE : Production d'eau potable - Signature d'avenants de transfert de conventions de vente d'eau en gros au profit de la CABBALR Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 19 | SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE : Wingles – Protection de la ressource en eau potable - Convention d'occupation précaire sur le champ captant Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 20 | COHESION TERRITORIALE : Groupement de commandes - aménagement des espaces publics Cité 12/14 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 22 | COHESION TERRITORIALE : Aide exceptionnelle au profit d'Escazal Films - Production sur le territoire des futurs épisodes de la série télévisée « Les petits meurtres d'Agatha Christie » Décision prise à la majorité. (61 « pour », 0 « contre », 12 « abstention(s) ») |
| 23 | COHESION TERRITORIALE : Délibération annulant et remplaçant la délibération du Conseil n°C171219_D038 relative à la prise de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 24 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Recrutement d'un instructeur droit des sols Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 25 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Recrutement d'un chargé de développement numérique - délibération modificative Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 26 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Modifications apportées à la délibération concernant la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 27 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Schéma de mutualisation - Portail documentaire le Papyrus - Adhésion de la commune de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 28 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Soutien de la Communauté d'Agglomération à l'Association des Communes Minières de France Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 29 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) - Réhabilitation de 8 logements "Résidence Château d'Eau" à Servins Décision prise à l'unanimité des votants. |

| N° | DESIGNATION |
|----|---|
| 30 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Garantie d'emprunt - SIA Habitat - Réhabilitation thermique de 194 logements anciens "Cités des Provinces et St Albert" à Lens Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 31 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Budget Action Economique - Abrogation de la décision modificative n°3/2019 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 32 | FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'une dotation de solidarité intercommunautaire dans le cadre de l'implantation d'une unité de production de batteries destinées aux véhicules électriques sur le site du Parc des Industries Artois-Flandres Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 33 | ECONOMIE ET ATTRACTIVITE : Acquisition d'un bâtiment tertiaire du village d'entreprises à Sallaumines Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 34 | MOTION : NON AUX FERMETURES DE TRESORERIES ! Décision prise à l'unanimité des votants. |

PROJET DE DELIBERATION ANNULE :

| | |
|----|--|
| 21 | COHESION TERRITORIALE : Championnats du monde de Cyclo-cross 2024 |
|----|--|